

201	22/03/2018	BE 0547.780.774	10	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	18076.00067	A-asbl 1.1

COMPTES ANNUELS EN EUROS

Dénomination: **Ardea**

Forme juridique: Etablissement d'utilité publique

Adresse: rue van orley N°: 1 Boîte:

Code postal: 1000 Commune: Bruxelles

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de Bruxelles, francophone

Adresse Internet:

Numéro d'entreprise BE0547780774

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts. 10-03-2014

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale* du 15-03-2018

et relatifs à l'exercice couvrant la période du 01-01-2017 au 31-12-2017

Exercice précédent du 01-01-2016 au 31-12-2016

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Documents joints aux présents comptes annuels:

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

A-asbl 5.1.1, A-asbl 5.1.2, A-asbl 5.1.3, A-asbl 5.2.1, A-asbl 5.2.2, A-asbl 5.2.3, A-asbl 5.3, A-asbl 5.6, A-asbl 5.7, A-asbl 6, A-asbl 8

LISTE COMPLÈTE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation des ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES et, le cas échéant du représentant en Belgique de l'association étrangère

CAEYMAEX Jean-François

avenue de Lothier 11
1150 Woluwe-Saint-Pierre
BELGIQUE

Début de mandat: 02-06-2016

Fin de mandat: 02-06-2019

Administrateur

SAHLI Sergio

rue de la gare 7
1348 Louvain-la-Neuve
BELGIQUE

Début de mandat: 02-06-2016

Fin de mandat: 02-06-2019

Administrateur

RAYMOND LAVIN Rodriguez

avenue de floride 112
1180 Uccle
BELGIQUE

Début de mandat: 02-06-2016

Fin de mandat: 02-06-2019

Administrateur

HENRIETTE GHISLAINE SCHNACKERS Marie Anne

Place de l'Equerre 39
1348 Louvain-la-Neuve
BELGIQUE

Début de mandat: 02-06-2016

Fin de mandat: 02-06-2019

Administrateur

BLAUDE Jean-Marie

avenue de la Bugrane 115
1020 Laeken
BELGIQUE

Début de mandat: 15-10-2015

Fin de mandat: 14-10-2018

Administrateur

* Par le conseil d'administration dans le cas d'une fondation / par l'organe général de direction dans le cas d'une association internationale sans but lucratif.

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
ACTIFS IMMOBILISÉS		20/28		
Frais d'établissement		20		
Immobilisations incorporelles	5.1.1	21		
Immobilisations corporelles	5.1.2	22/27		
Terrains et constructions		22		
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		22/91		
Autres		22/92		
Installations, machines et outillage		23		
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		231		
Autres		232		
Mobilier et matériel roulant		24		
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		241		
Autres		242		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		261		
Autres		262		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	5.1.3/5.2.1	28		
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	1.785.468	1.633.999
Créances à plus d'un an		29	471.211	472.331
Créances commerciales		290		
Autres créances		291	471.211	472.331
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		2915		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41		
Créances commerciales		40		
Autres créances		41		
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		415		
Placements de trésorerie	5.2.1	50/53	701.876	634.106
Valeurs disponibles		54/58	612.380	527.562
Comptes de régularisation		490/1		
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	1.785.468	1.633.999

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
FONDS SOCIAL		10/15	<u>1.360.351</u>	<u>1.211.727</u>
Fonds de l'association ou de la fondation		10	5.993	5.993
Patrimoine de départ		100	5.993	5.993
Moyens permanents		101		
Plus-values de réévaluation		12		
Fonds affectés	5.3	13	1.124.691	1.124.691
Résultat positif (néгатif) reporté (+)/(-)		14	229.668	81.043
Subsides en capital		15		
PROVISIONS	5.3	16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise		168		
DETTES		17/49	<u>425.116</u>	<u>422.273</u>
Dettes à plus d'un an	5.4	17	421.000	421.000
Dettes financières		170/4	421.000	421.000
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0	421.000	421.000
Dettes commerciales		175		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		179		
Productives d'intérêts		1790		
Non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		1791		
Cautionnements reçus en numéraire		1792		
Dettes à un an au plus	5.4	42/48		
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44		
Fournisseurs		440/4		
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45		
Impôts		450/3		
Rémunérations et charges sociales		454/9		
Dettes diverses		48		
Obligations et coupons échus, subsides à rembourser et cautionnements reçus en numéraire		480/8		
Autres dettes productives d'intérêts		4890		
Autres dettes non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		4891		
Comptes de régularisation		492/3	4.116	1.273
TOTAL DU PASSIF		10/49	1.785.468	1.633.999

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute d'exploitation		9900	211.220	369.854
Ventes et prestations		70/74		
Chiffre d'affaires		70		
Cotisations, dons, legs et subsides		73		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	5.5 62		
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630		
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8	47.590	172.065
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Résultat positif (négatif) d'exploitation	(+)/(-)	9901	163.631	197.790
Produits financiers		5.5 75	0	33
Charges financières		5.5 65	15.006	-8.554
Résultat positif (négatif) courant	(+)/(-)	9902	148.625	206.377
Produits exceptionnels		76		
Charges exceptionnelles		66		
Résultat positif (négatif) de l'exercice	(+)/(-)	9904	148.625	206.377

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Résultat positif (négatif) à affecter	(+)/(-)	9906	229.668	257.710
Résultat positif (négatif) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	148.625	206.377
Résultat positif (négatif) de l'exercice antérieur reporté	(+)/(-)	14P	81.043	51.333
Prélèvements sur les capitaux propres		791/2		
sur les fonds de l'association ou de la fondation		791		
sur les fonds affectés		792		
Affectations aux fonds affectés		692		176.666
Résultat positif (négatif) à reporter	(+)/(-)	14	229.668	81.043

ANNEXE
ETAT DES DETTES

	Codes	Exercice
VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE		
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	308.000
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	113.000
DETTES GARANTIES		
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges		
Dettes financières	8921	
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées	891	
Autres emprunts	901	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes reçus sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061	
Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association ou de la fondation		
Dettes financières	8922	
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées	892	
Autres emprunts	902	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes reçus sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association ou de la fondation	9062	
DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES		
Dettes fiscales échues	9072	
Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076	

RÉSULTATS**PERSONNEL ET FRAIS DE PERSONNEL****Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Nombre total à la date de clôture	9086		
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087		
Nombre d'heures effectivement prestées	9088		

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs	620		
Cotisations patronales d'assurances sociales	621		
Primes patronales pour assurances extralégales	622		
Autres frais de personnel	623		
Pensions de retraite et de survie	624		

RÉSULTATS FINANCIERS

Intérêts intercalaires portés à l'actif	6503		
---	------	--	--

Montant de l'escompte à charge de l'association ou de la fondation sur la négociation de créances

653

Montant par solde des provisions à caractère financier constituées (utilisées ou reprises) (+)/(-)

656

-11.794

RÈGLES D'ÉVALUATION

PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les règles sont arrêtées par l'organe d'administration de l'association et actées dans le livre des inventaires prévu à l'article 9, § 1 de la loi du 17 juillet 1975.
Elles sont résumées dans l'annexe aux comptes annuels; ce résumé doit être suffisamment précis pour permettre d'apprécier les méthodes d'évaluation adoptées.
Les règles d'évaluation et leur application suivent le prescrit du droit comptable belge applicables aux ASBL et fondations.

RÈGLES PARTICULIÈRES

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont reprises à leur valeur d'acquisition.
Les amortissements sont pratiqués d'une manière régulière sur base des taux généralement admis par l'administration des contributions. Ces taux correspondent d'une manière générale à la constatation de la dépréciation des immobilisés concernés, à savoir:
Matériel informatique 33,33% linéaire
Matériel roulant 20 % linéaire
Matériel de bureau 20 % linéaire
Mobilier 20 % linéaire
Frais d'aménagement d'immeubles pris en location 10 % linéaire
Immeubles 3 % linéaire.
Les biens d'une valeur inférieure à 1.000,-EUR ne sont pas portés à l'actif et sont pris directement en charge.
Les immobilisations financières sont reprises à leur valeur d'acquisition.
Les participations et les actions portées sous la rubrique "Immobilisations financières" font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durable justifiées par la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société dans laquelle la participation ou les actions sont détenues.
Les créances, y compris les titres à revenu fixe, portées sous les immobilisations financières font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

Les autres immobilisations financières sont constituées de cautionnements divers et repris à leur valeur nominale.

Les créances à plus d'un an et les créances à un an au plus sont portées au bilan à leur valeur nominale.
Des réductions de valeur sont actées pour tous les débiteurs depuis plus d'un an.
Les dépôts à terme et les valeurs disponibles sont reprises à leur valeur nominale.
Les valeurs libellées en monnaie étrangère sont converties en EUR au cours de clôture et les écarts de conversion constatés sont pris en résultats par compensation des écarts positifs et négatifs dans une même devise suivant l'avis de la C.N.C..
Les placements en biens ou titres repris parmi les placements de trésorerie sont évalués à leur valeur d'acquisition. Les frais accessoires relatifs à l'acquisition sont pris en charge par le compte de résultats de l'exercice au cours duquel ils ont été exposés.
Les réductions de valeur sont actées lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur d'acquisition.

Les comptes de régularisation d'actif reprennent

1. les charges à reporter :
 - les prorata des charges, comme par exemple assurances, taxes, intérêts exposés au cours de l'exercice ou d'un exercice antérieur mais qui sont à rattacher à un ou plusieurs exercices ultérieurs
2. les produits acquis, c'est-à-dire les prorata de produits qui n'échoiront qu'au cours d'un exercice ultérieur mais qui sont à rattacher à un exercice écoulé.

Les provisions pour risques et charges sont individualisées et tiennent compte de tous les risques prévisibles.

Dettes à un an au plus

Les dettes sont portées au bilan à leur valeur nominale.

Toutes les charges fiscales, salariales et sociales afférentes à l'exercice font l'objet des provisions nécessaires.

Les comptes de régularisation du passif sont actés à leur valeur nominale et reprennent :

Les charges à imputer c'est à dire les prorata de charges qui n'échoiront qu'au cours d'un exercice ultérieur, mais qui sont à rattacher à un exercice écoulé.

Les produits à reporter c'est à dire les prorata de produits perçus au cours de l'exercice ou d'un exercice antérieur, qui sont à rattacher à un exercice ultérieur ;

Les droits et engagements hors bilan figurant à l'annexe des comptes annuels sont repris par individualisation des éléments qui les composent.